



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Animalier/animalière

Code fonction

6.31.002

2. But de la fonction

Assurer l'entretien des animaux divers. Maintenir en bon état et propre les locaux, boxes et cages.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- l'affouragement approprié des animaux de toutes pièces, leur traitement et soins divers;
- l'observation de leur état sanitaire, la prise de mesures relatives à l'enrayement d'épizooties, l'exécution d'un marquage spécial pour leur identification, l'assistance aux médecins lors de prélèvements ou d'inoculations et la manipulation de ces animaux avant et après les divers traitements;
- l'entretien des locaux, laboratoires et salles; le nettoyage et la désinfection des boxes et cages où sont entreposés les animaux;
- l'accomplissement d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	B	A	C	C	B	Cl. max. 05
Points	9	2	16	11	10	Total 48